

Les annonces du Ministre

→ En classe entière !

Avec des classes pléthoriques, comment peut-on aider réellement les élèves ?

Depuis 10 ans, en collège, la part des classes de plus de 30 élèves a doublé ce qui dégrade les conditions d'apprentissage des élèves et de travail des personnels alors qu'il ne faudrait pas plus de 24 élèves par classe (et 20 en éducation prioritaire).

→ Aucuns moyens fléchés annoncés par le Ministre pour constituer des groupes si les équipes l'envisagent !

Le financement se fera-t-il donc encore sur la marge d'autonomie du collège (3h par classe) ? Rappel → la marge est souvent globalisée et finance déjà des groupes en sciences ou en langue vivante, de la co-intervention en mathématiques ou français,...

→ Les difficultés mises en avant sont celles « mesurées » par les évaluations nationales 6e.

Mais elles préexistent à l'entrée au collège → il faut donc les traiter avant l'entrée en 6e.

→ 1 heure hebdomadaire de renforcement en mathématiques ou en français

C'est très insuffisant pour résoudre les difficultés scolaires, sachant en plus que ce sont souvent les mêmes élèves qui ont des difficultés dans les deux disciplines.

→ Les échanges de service 1er-2nd degrés.

Rappel → ils sont facilités par l'article 38 de la loi « Pour une école de la confiance ».

Les arguments du SNES-FSU pour aider les él.u.e.s des personnels en CA

→ **Pas de cadre national** → à chaque collège son organisation et donc un renforcement des inégalités entre collèges.

→ Pas de cohérence pédagogique :

→ comment se fera le lien entre les notions abordées en cours par le/la professeur.e de français ou de mathématiques et ce qui sera revu pendant l'heure de soutien, en particulier si les élèves proviennent de classes différentes dans le cadre de groupes de niveaux ?

→ des groupes de renforcement ou d'approfondissement. Il s'agirait donc de groupes de niveaux, ce qui entre en contradiction avec nos mandats sur l'hétérogénéité des classes.

→ mélanger les élèves de classes différentes, cela revient, comme au lycée, à démultiplier donc à casser les collectifs de travail pour les élèves. C'est aussi l'externalisation hors de la classe du traitement de la difficulté scolaire.

→ Un casse tête en terme d'organisation

→ la nécessité de mettre tout un niveau en barrette sur une heure, ce qui impacte les emplois du temps de tous et toutes.

→ Une attaque en règle contre les enseignant.e.s et leur statut protecteur :

→ L'intervention de PE au collège confronte les élèves de Sixième à un professeur.e supplémentaire (renvoyons leur un de leur argument !) et les PE ne sont pas les seuls professionnels capables de traiter la difficulté scolaire.

Dans certaines « Sixième tremplin », des professeurs de collège assurent des cours en primaire tandis que le PE est occupé au collège ! On peut cependant imaginer qu'entre la baisse démographique que connaît le premier degré et la recherche de missions à proposer aux PE à travers le pacte, les interventions des PE en collège soient des heures supplémentaires.

→ Faire entrer les PE au collège, c'est avancer dans la primarisation du collège. On ne peut oublier les rapports qui préconisent la fusion des professeurs de collège dans le corps des PE pour former un corps des professeurs de l'école du socle.

Les réponses données par la DGESCO au SNES-FSU

→ L'organisation :

→ pour l'heure aucune recommandation écrite aux recteurs sur la DGH et les TRMD

La DGESCO travaille à une fiche technique à l'attention des chefs d'établissement sur la DHG.

→ sur l'intervention des PE, ce sera calé dans « un petit nombre de semaines » avec le DGRH.

→ L'objectif du nouvel accompagnement :

réduire les écarts « dans le bon sens » donc en faisant progresser les plus faibles pour qu'ils se rapprochent des plus forts, et non pas de faire progresser plus vite les plus forts.

→ La dimension pédagogique :

développée en mars dans une note de service complétée de ressources pédagogiques à destination des équipes par les IG qui documenteront les compétences clés ou l'approfondissement.

→ La mise en pratique :

l'élève n'est pas assigné à un groupe et au moment du conseil de classe, on évalue sur quelques thématiques (et pas sur un niveau général) s'il peut changer de niveau.

Il faut « sanctuariser » l'heure avec des mises en barrette, pas forcément sur toutes les 6èmes en même temps, mais recommandations sur le mercredi matin (s'il faut faire intervenir les PE).

→ Le financement de l'heure d'accompagnement :

la suppression de la technologie apporte 1h ou 1,5 h, voire un peu plus avec les marges. Des moyens pourraient être donnés dans les prochaines semaines.

→ Le contenu :

→ pour le DGESCO, des ressources pédagogiques seront mises à disposition des équipes qui seront libres de leur choix. L'objectif est de ne pas opposer le soutien punitif à un approfondissement ludique. Il ne faut pas décourager les projets, c'est pourquoi l'accompagnement est inscrit dans les 26h pour ne pas risquer une éviction de l'accompagnement par des collègues. Les interventions des collègues ne seront pas prescriptives non plus : 3 mois par exemple pour un PE ou sur un an. Le modèle n'est pas encore fixé.